



... die Stimme der Pflege
... la voix infirmière
... la voce delle infermiere

Choisystrasse 1
Postfach
CH-3001 Bern

T +41 (0)31 388 36 36
info@sbk-asi.ch

www.sbk-asi.ch

Schweizerische Bundeskanzlei
Bundeshaus West
3003 Bern

Bern, 20. Juli 2022

Lettre ouverte au Conseil fédéral suisse

Sur la base d'une analyse du DFAE, en raison de préoccupations liées à la politique de neutralité, la Suisse renonce à accueillir des personnes blessées et malades en provenance d'Ukraine nécessitant un traitement médical urgent.

Les considérations qui ont conduit à cette décision sont incompréhensibles pour l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI). Cette décision n'est pas compatible avec la tradition humanitaire – ni avec les obligations humanitaires et de droit international – de la Suisse.

A la suite de nombreuses violations du droit international de la guerre (comme la destruction d'hôpitaux), le système de santé ukrainien est au bord de l'effondrement. Les soldats et les civils blessés, mais aussi les personnes souffrant de maladies graves, ne peuvent pas être soignés de manière adéquate, voire pas du tout.

Nous exprimons ici notre solidarité avec nos collègues ukrainiennes et ukrainiens qui, avec courage et sans relâche, font tout leur possible pour maintenir la fourniture de soins infirmiers dans des conditions difficiles et dangereuses.

L'ASI est bien consciente des sollicitations actuelles de notre système de santé. Toutefois, il est indiscutable pour elle que l'accueil et le traitement de personnes blessées ou malades en provenance d'Ukraine constituent une priorité et relèvent d'un impératif humanitaire.

En accord avec notre code déontologique et les préceptes élémentaires d'humanité, l'ASI, au nom des infirmières et infirmiers de Suisse, demande au Conseil fédéral de revenir sur sa position.

ASI

Sophie Ley
Présidente